

Concours des décorations de Noël



Participez à la magie de Noël en décorant vos façades, fenêtres, balcons et jardins.

Je participe



- Maison : jardins et fenêtres
- Maison de ville : fenêtres, pas de portes et rez de jardin
- Appartement : balcons et/ou fenêtres*

🌿 Nom et prénom :

🌿 Adresse :

🌿 Mail :

🌿 Téléphone :

Tous les champs sont obligatoires. Toute participation entraîne l'adhésion pleine et entière du règlement du concours disponible sur le site internet www.surveilliers.fr

Bulletin d'inscriptions à retourner avant le **18 décembre 2024**
à l'accueil de la Mairie ou par mail à : accueil@mairiesurveilliers.fr



Réservé à la mairie

Date de dépôt en mairie :

* Numéro attribué pour la catégorie appartements :



République Française

Département du Val d'Oise
COMMUNE DE SURVILLIERS

CONCOURS DES DECORATIONS DE NOEL

Participez à la magie de Noël en décorant vos façades, fenêtres, balcons ou jardins

OBJET DU CONCOURS

Le concours a pour objet de récompenser les actions menées par les habitants de Survilliers qui, en décorant les façades, fenêtres, balcons et jardins de leur habitation, participent à donner à la ville une ambiance festive et joyeuse.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ce concours, gratuit, s'adresse aux habitants de Survilliers, résidant en maison individuelle ou en habitat collectif, exception faite des membres du jury.

Les décorations doivent être visibles depuis l'espace public (rue et/ou trottoir).

Les membres du jury s'interdisent donc de pénétrer dans les propriétés privées des participants.

La visite du jury aura lieu entre le 19 et le 22 décembre 2024.

CATEGORIES DU CONCOURS

Le concours est réparti en trois catégories :

Catégorie 1 : Maisons : Jardins et fenêtres.

Catégorie 2 : Maisons de ville : Fenêtres, pas de portes et rez-de-jardin

Catégorie 3 : Appartements : Balcons et/ou fenêtres *

(*un numéro leur sera attribué par la mairie pour affichage et identification par le jury)

MODALITES ET CLOTURE DES INSCRIPTIONS

Les habitants désirant participer, peuvent retirer leur bulletin d'inscription à l'accueil de la Mairie ou le télécharger sur le site internet de la ville : www.survilliers.fr

Les bulletins d'inscription complétés devront être déposés à l'accueil de la mairie ou envoyer au format numérique à l'adresse mail suivante : accueil@mairiesurvilliers.fr avec comme objet du mail : Concours des décorations extérieures de Noël 2024, avant le 18 décembre 2024.

CRITERES D'APPRECIATION

Lors de son passage le jury, composé des membres du Comité Environnement sera invité à apprécier les efforts réalisés par les participants sur la décoration extérieure avec un soin particulier pour les décorations durables

La notation sera effectuée en fonction de 3 critères dans cet ordre de priorité :

1. Les efforts en matière de développement durable et économies d'énergie : utilisation d'ampoules et guirlandes faible consommation et décorations faites à partir de matières recyclées, décorations naturelles
2. La qualité de l'agencement des décorations de Noël : effet d'ensemble
3. Le sens artistique : l'originalité

MODALITES ET CLOTURE DES INSCRIPTIONS

Trois gagnants par catégorie seront récompensés.

Les lots seront remis au cours d'une cérémonie prévue en janvier 2025, pour laquelle les gagnants recevront une invitation.

Aucun résultat ne sera transmis avant cette cérémonie.

Les décisions du jury ne pourront faire l'objet d'aucun recours.

DROITS A L'IMAGE ET INFORMATIONS PERSONNELLES

L'inscription vaut donc autorisation de prises de vue des créations et exploitation dans le cadre du concours, ainsi que dans le cadre de toutes opérations de communication ou de promotion, sans limite de durée.

Les informations personnelles recueillies seront traitées conformément aux dispositions de la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée par la loi du 6 août 2004, les informations collectées pour participer au concours sont destinées exclusivement à l'organisateur. Les gagnants autorisent expressément l'organisateur à reproduire et à publier gracieusement sur les documents d'information liés au présent concours l'identité des gagnants, à savoir : leur nom, leur prénom, ainsi que le code postal de leur lieu d'habitation (commune). Cette autorisation est valable pendant 6 mois, à compter de l'annonce des gagnants. Tout participant au concours dispose par ailleurs d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données le concernant sur simple demande écrite à l'adresse suivante : *Mairie de Survilliers, Comité Environnement et Propreté –*

« Concours des décorations extérieures de Noël 2024 ». *3 rue de la Liberté 95470 Survilliers.*

Cas de force majeure/réserves

La responsabilité de l'organisateur ne saurait être encourue si, pour un cas de force majeure ou indépendant de sa volonté, le concours devait être modifié, écourté ou annulé.

L'organisateur se réserve le droit de procéder à toute vérification qu'il jugera utile, relative au respect du règlement, notamment pour écarter tout participant ayant effectué une déclaration inexacte.

REGLEMENT

La participation au concours implique l'acceptation sans réserve son règlement complet.

Ce document est consultable sur :

